

Province de Québec
Municipalité régionale de
comté du Bas-Richelieu

À une séance spéciale du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu, tenue à la salle de conférences de la MRC, au 1275, chemin des Patriotes, à Sorel-Tracy, le mercredi 10 décembre 2008, à 17 heures, sont présents :

Mesdames,
Messieurs,

| | | |
|-----------|--------------------|------------------------------|
| Présences | Raymond Arel | maire de Saint-David |
| | Daniel Arpin | " " Saint-Ours |
| | Solange Cournoyer | " " Sainte-Victoire-de-Sorel |
| | Olivar Gravel | " " Saint-Joseph-de-Sorel |
| | Louis Hemmings | " " Saint-Aimé |
| | Charles Lachapelle | " " Saint-Gérard-Majella |
| | Denis Léveillé | " " Yamaska |
| | Denis Marion | " " Massueville |
| | Claude Pothier | " " Saint-Roch-de-Richelieu |
| | Marcel Robert | " " Sorel-Tracy |
| | Réjane T. Salvail | " " Sainte-Anne-de-Sorel |
| | Gilles Salvas | " " Saint-Robert |

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu formant le quorum sous la présidence de M. Raymond Arel, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier; M. Patrick Delisle, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Régularité de la
convocation

Les membres constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance spéciale.

2008-12-290
Ordre du jour

Il est proposé par M^{me} la Conseillère régionale Réjane T. Salvail, appuyée par M. le Conseiller régional Denis Léveillé, que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des sujets suivants au point 5 « *Affaires nouvelles* » :

1. Présentation du rapport du Comité Investissement de la MRC et prise de décision s'il y a lieu;
2. Présentation du nouveau logo de la MRC;
3. Renseignements supplémentaires à la suite de l'adoption par la MRC de règlements modifiant des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;
4. Contrat d'entretien ménager (50, rue du Fort);
5. État de la situation dans la Décharge des Cinq;
6. Dossier Conporec;
7. Relocalisation des bureaux.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-291
Adjudication
d'un contrat de
financement
par billets
(emprunt -
centre
administratif)

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres du ministère des Finances concernant le financement par billets de l'emprunt faisant l'objet du règlement numéro 166-06 de la MRC;

Il est proposé par M. le Conseiller régional Marcel Robert, appuyé par M. le Conseiller régional Denis Marion :

- QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) du Bas-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 1 691 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro 166-06 au prix de 100,00000 et échéant en série 5 ans comme suit :

| | | |
|--------------|-----------|------------------|
| 32 600 \$ | 4,90000 % | 17 décembre 2009 |
| 34 400 \$ | 4,90000 % | 17 décembre 2010 |
| 36 400 \$ | 4,90000 % | 17 décembre 2011 |
| 38 400 \$ | 4,90000 % | 17 décembre 2012 |
| 1 549 200 \$ | 4,90000 % | 17 décembre 2013 |

- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-292
Modification
du règlement
d'emprunt
relatif au centre
administratif à
la suite de
l'adjudication
du contrat de
financement
par billets

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) du Bas-Richelieu se propose d'emprunter par billets un montant de 1 691 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 166-06 relatif à l'acquisition, la rénovation, l'agrandissement et l'aménagement de l'immeuble sis au 20, rue du Prince, à Sorel-Tracy);

CONSIDÉRANT qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis,

Il est proposé par M. le Conseiller régional Gilles Salvas, appuyé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- QUE les billets seront signés par le préfet ainsi que par le directeur général et secrétaire-trésorier ;
- QUE les billets seront datés du 17 décembre 2008 ;
- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement ;
- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | |
|---|--------------|
| 1 | 32 600 \$ |
| 2 | 34 400 \$ |
| 3 | 36 400 \$ |
| 4 | 38 400 \$ |
| 5 | 40 500 \$ |
| 5 | 1 508 700 \$ |

- QUE pour réaliser cet emprunt, la MRC doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :
 - 5 ans (à compter du 17 décembre 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 166-06, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

Présentation du
rapport du
Comité
investissement

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par le Comité investissement à la suite de l'analyse des demandes d'aide financière déposées en 2007-2008 à la MRC par différents organismes.

2008-12-293
Octroi d'une
aide financière
à l'AFC

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité d'investissement de la MRC concernant la demande d'aide financière relative au fonctionnement de l'Aire faunique communautaire;

Il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Claude Pothier, que le Conseil de la MRC accorde une aide financière de 5 000 \$ à l'Aire faunique communautaire en recommandant à l'organisme d'adopter un plan de développement pour assurer sa pérennité, affecte cette dépense au poste budgétaire 02 19100 971 et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-294
Octroi d'une
aide financière
au CIPS

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité d'investissement de la MRC concernant la demande d'aide financière présenté par le Centre d'interprétation du patrimoine de Sorel dans le cadre de son projet d'exposition permanente sur l'observatoire du lac Saint-Pierre;

Il est proposé par M. le Conseiller régional Denis Marion, appuyé par M. le Conseiller régional Marcel Robert, que le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu accorde une aide financière de 80 000 \$ par année sur 2 ans au Centre d'interprétation du patrimoine de Sorel dans le cadre de son projet d'exposition permanente sur l'observatoire du lac Saint-Pierre, affecte cette dépense au poste budgétaire 02 19100 971 et en autorise le paiement.

M. le Conseiller régional Daniel Arpin demande le vote :

POUR : 13 voix (incluant préfet)
(représentant environ 91% de la population)

CONTRE : 2 voix
(représentant environ 9% de la population)

Adoptée à la double majorité

2008-12-295
Octroi d'une
aide financière
au Regroupe-
ment des
Sauvaginiers

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité d'investissement de la MRC concernant la demande d'aide financière présenté par le Regroupement des Sauvaginiers du lac Saint-Pierre dans le cadre de la réalisation de la phase 2 de son projet de conservation de la prairie de l'île de Grâce;

Il est proposé par M. le Conseiller régional Denis Léveillé, appuyé par M. le Conseiller régional Charles Lachapelle, que le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu accorde une aide financière de 5 000 \$ au Regroupement des Sauvaginiers du lac Saint-Pierre dans le cadre de la phase 2 de son projet de conservation de la prairie de l'île de Grâce, affecte cette dépense au poste budgétaire 02 19100 971 et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-296
Octroi d'une
aide financière
à Azimut
Diffusion

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité d'investissement de la MRC concernant la demande d'aide financière présenté par Azimut Diffusion dans le cadre de son projet Aventure T, projet régional consistant à initier les jeunes aux arts de la scène.

Il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Denis Marion, que le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu accorde une aide financière de 5 000 \$ à Azimut Diffusion dans le cadre de son projet Aventure T, affecte cette dépense au poste budgétaire 02 19100 971 et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité

Présentation de
la nouvelle
image
corporative de
la MRC

M^{me} Isabelle Caza, de Caza Communications, présente aux membres la nouvelle image corporative qui leur est recommandée par les membres du Comité des communications. Ainsi, elle fournit les renseignements pertinents à la signification du nouveau logo qui symbolisera la MRC de Pierre-De Saurel.

À la suite de cette présentation, les membres acceptent la nouvelle image corporative et félicite M^{me} Caza pour le bon travail qu'elle a accompli.

Précision à la suite de l'adoption par la MRC des règlements modifiant la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres qu'il a appris, à la suite de l'adoption par la MRC de règlements modifiant les règlements de zonage et de construction de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, que la Ville de Sorel-Tracy ne s'était toujours pas conformée aux dispositions du règlement 164-06 de la MRC.

Après discussion sur le sujet, les membres conviennent, par souci d'équité, de présenter les avis de motion requis en vue de modifier la réglementation d'urbanisme de la Ville de Sorel-Tracy pour la rendre conforme au schéma d'aménagement, et plus particulièrement aux dispositions relatives à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

Avis de motion : Règlement modifiant les règlements 1466, 842 et 400-R-89 de la Ville Sorel-Tracy

M. le Conseiller régional Gilles Salvat donne avis qu'à une séance ultérieure de ce Conseil un projet de règlement sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, afin de modifier, conformément à l'article 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les règlements numéros 1466, 842 et 400-R-89 de la Ville de Sorel-Tracy pour les rendre conformes au schéma d'aménagement par l'introduction des dispositions de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

Avis de motion : Règlement modifiant les règlements 1465, 846 et 400-R-89 de la Ville Sorel-Tracy

M. le Conseiller régional Gilles Salvat donne avis qu'à une séance ultérieure de ce Conseil un projet de règlement sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, afin de modifier, conformément à l'article 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les règlements numéros 1465, 846 et 400-R-89 de la Ville de Sorel-Tracy pour les rendre conformes au schéma d'aménagement par l'introduction des dispositions de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

2008-12-297
Octroi du contrat d'entretien ménager (50, dur du Fort)

Les membres du Conseil sont informés du résultat des demandes de prix faites par la MRC concernant le contrat d'entretien ménager pour les nouveaux locaux, soit : Entreprises Cavernas inc. au montant de 16 749,72 \$ plus taxes; Les entretiens DL au montant de 14 125,20 \$ plus taxes; Services ménagers Perform inc. au montant de 13 370 \$ plus taxes. Ces montants sont annuels.

CONSIDÉRANT ces faits, il est proposé par M. le Conseiller régional Charles Lachapelle, appuyé par M. le Conseiller régional Denis Léveillé, que le Conseil de la MRC octroie le contrat d'entretien ménager à la firme Services ménagers Perform inc. au coût annuel de 13 370 \$ plus les taxes, et ce, pour l'exécution des travaux décrits dans la formule « Demande de prix – entretien ménager et salubrité – Centre administratif de la MRC de décembre 2008.

Il est également résolu d'affecter cette dépense au poste budgétaire 02 19200 522 et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

État de la situation dans le dossier de la Décharge des Cinq

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres les faits nouveaux survenus dans le dossier de la Décharge des Cinq depuis leur dernière rencontre.

À la suite de ces explications, M. le Conseiller régional Claude Pothier donne certains renseignements sur le fonds de défense de la FQM.

État de la situation dans le dossier de Conporec

Les membres sont informés que le contenu de la requête devant accompagner l'entente visant à modifier le contrat qui lie la MRC et Conporec fait toujours l'objet de discussion entre les deux parties. Le directeur général et secrétaire-trésorier ajoute que cette requête doit prochainement faire l'objet d'une présentation devant le juge responsable du dossier de Conporec.

Information sur
le déménagement

Le directeur général et secrétaire-trésorier précise aux membres que le déménagement est commencé depuis hier et qu'il devrait s'échelonner sur 5 ou 6 jours pour se terminer vers le 15 décembre. C'est la compagnie « Déménagement Jocelyn Nadeau » qui assure le bon déroulement des travaux.

2008-12-298
Levée de la
séance

Il est proposé par M^{me} la Conseillère régionale Réjane T. Salvail, appuyé par M. le Conseiller régional Gilles Salvas, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Préfet

Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2009**

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2009 sont projetées.

Délivré à Sorel-Tracy le 10 décembre 2008.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Denis Boisvert